



Analyse économique du projet des Chutes-de-la-Chaudière

Une étude de cas sur la production hydroélectrique privée

par Martin Poirier, chercheurChaire d'études socio-économiques

Université du Québec à Montréal

septembre 1997

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Ce document a été rédigé par Martin Poirier, chercheur à la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal. Il fait suite à une version préliminaire produite à l'occasion d'une conférence de presse qui a eu lieu aux Chutes-de-la-Chaudière le 29 août dernier.

Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que l'auteur.

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE DE LA PRODUCTION PRIVÉE 1

LE CAS DES CHUTES- DE-LA-CHAUDIÈRE 3

Tous les risques pour la société d'État 3

La "justification" du ministère des Ressources naturelles 4

De belles occasions d'annuler le contrat 5

LA LUBIE DES PETITS BARRAGES 7

Les nouvelles orientations d'Hydro-Québec 7

Une explication à la construction de barrages non-rentables 9

Une création d'emplois factice 11

CONCLUSION 12

ANNEXE : Analyse économique du projet 15

HISTORIQUE DE LA PRODUCTION PRIVÉE

Le projet de barrage hydroélectrique de la société Innergex aux Chutes-de-la-Chaudière est le dernier né d'une série de projets de production privée qui ont vu le jour sous le règne du parti Libéral. Selon la politique d'achat d'électricité adoptée à ce moment par Hydro-Québec, l'électricité produite par ces petits producteurs privés était achetée à des prix fixés et garantis par des contrats pouvant s'étendre sur 25 ans. Comme le prix d'achat était garanti et plutôt élevé (environ 5,0¢ le kWh), plusieurs promoteurs privés ont sauté sur l'occasion pour se lancer dans l'hydroélectricité et réaliser ainsi des rendements élevés et presque sans risque.

Pour Hydro-Québec, ce programme s'est avéré une catastrophe; la société d'État doit écouler à moins de 3,0¢ le kWh de l'électricité achetée à 5,0¢ le kWh(1). Selon la **Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés** (Commission Doyon), les pertes encourues par Hydro-Québec pour les années 1993 à 1995 ont été de 44,6 millions de dollars, sans compter d'autres frais (dépenses de la direction de la Production privée, frais d'arpentage encourus par Hydro-Québec, frais de résiliation de certains contrats, etc.) qui portent la perte à 74,3 millions de dollars.

Cette perte n'est toutefois que la pointe de l'iceberg, puisque la Commission Doyon a étudié les premières années de production privée, soit 1993 à 1995, alors que l'énergie produite était encore minimale (0,3 tWh en 1993 comparativement à 2,7 tWh en l'an 2000). De plus, la Commission Doyon n'a pas tenu compte des frais de transport de l'électricité jusqu'à la frontière des États-Unis.

Les conclusions de la Commission Doyon sont sans équivoque:

"La Commission n'est pas convaincue du bien-fondé des raisons avancées de part et d'autre, à l'époque, pour justifier la pertinence du programme d'achat de production privée. À son avis, Hydro-Québec n'a ni démontré le caractère rédhibitoire de sa structure administrative à l'égard de l'exploitation de petites centrales ni analysé avec suffisamment d'acuité l'opportunité économique de réaménager elle-même les sites désaffectés. (...) La production privée a participé à l'émergence progressive de surplus énergétiques. Comme Hydro-Québec vend ces surplus à un prix inférieur au tarif payé aux producteurs privés, il en résulte qu'elle subit des pertes financières."(2)

La Commission Doyon jette donc un blâme sur ce programme de production privée en démontrant

qu'il a été fort coûteux pour la société d'État, et en affirmant que cette dernière aurait pu développer elle-même ces projets plutôt que de les octroyer au secteur privé et encourir de ce fait des pertes élevées. Pourquoi en effet avoir octroyé des contrats d'achat d'électricité à taux fixe à des producteurs privés pour leur garantir des rendements intéressants, alors que la société d'État a encouru tous les risques?

Malgré les travaux et conclusions de la Commission Doyon, le gouvernement a continué au même moment à faire avancer le dossier d'Innergex aux Chutes-de-la-Chaudière.

LE CAS DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

Le cas des Chutes-de-la-Chaudière illustre bien jusqu'à quel point le gouvernement actuel est prêt à tout pour pousser les projets de développement hydroélectriques, même les plus insensés.

Notre analyse démontre que la construction d'un barrage sur les Chutes-de-la-Chaudière par la société privée Innergex occasionnera à la société québécoise une perte de 25,4 millions de dollars et ne créera que très peu d'emplois. Cela représente une perte annuelle nette de 2,6 millions de dollars pour les 20 premières années du contrat (3) Hydro-Québec subira des pertes importantes qui ne seront que partiellement compensées en versements par Innergex au gouvernement et à d'autres organismes. La méthodologie et le détail du calcul de la perte sont présentés en annexe au présent document.

Comme la construction et l'exploitation du barrage créera 510 emplois-années (4), cela revient à une subvention de plus de 50 000 \$ pour chaque emploi-année créé par le projet. Pourquoi accorder une telle subvention à une entreprise privée, lorsque les mêmes fonds dépensés dans la santé ou l'éducation pourraient créer deux fois plus d'emplois? Il ressort clairement de notre analyse que ce projet n'a aucun fondement économique.

TOUS LES RISQUES POUR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Outre les pertes énormes qu'Hydro-Québec subira en raison de ce contrat, il convient de souligner que la société d'État encourt tous les risques, alors que le promoteur privé obtiendra un rendement garanti, presque sans risque.

Les coûts de productions d'Innergex sont connus et stables en majeure partie, et le prix de vente est fixé par contrat et indexé pour tenir compte de l'inflation. Le rendement d'Innergex est donc sans risque. Pour Hydro-Québec, au contraire, la valeur du contrat fluctuera selon les conditions économiques; prix du gaz naturel, conditions du marché américain, inflation, demande du marché domestique, etc. Hydro-Québec assume donc des risques importants alors que le promoteur privé s'assure d'un rendement sans risque ou presque.

LA "JUSTIFICATION" DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Pour tenter de justifier ce projet qui n'a aucun fondement économique, le ministère des Ressources naturelles a affirmé que l'électricité achetée par Hydro-Québec à 5.1¢ le kWh pourrait être revendue sur le marché québécois à 5.86¢, ce qui permettrait à Hydro-Québec de dégager un mince profit. Une telle analyse est complètement farfelue.

En premier lieu, le ministère "oublie" de tenir compte des coûts de transport et de distribution que devra engager Hydro-Québec pour vendre cette électricité, soit 2¢ à 3¢ le kWh. Ensuite, on s'explique mal le prix d'achat de 5.1¢ le kWh utilisé par le ministère, lorsqu'on sait que le prix d'achat pour Hydro-Québec selon le contrat signé avec Innergex est de 5.47¢ le kWh (5).

Avec les vrais chiffres, on ne dégagne plus pour le secteur domestique un bénéfice de 0.76¢ le kWh, mais une perte d'au moins 1.61¢ le kWh.

De toute façon, il est trompeur d'utiliser le prix de vente sur le marché domestique comme prix de référence, puisqu'Hydro-Québec est aux prises avec d'importants surplus d'électricité qui doivent être écoulés sur le marché américain à court terme, au prix actuel de 2.7¢ le kWh. L'analyse du ministère des Ressources naturelles montre bien la faiblesse des arguments économiques à la défense du projet d'Innergex.

DE BELLES OCCASIONS D'ANNULER LE CONTRAT

Ce qui est pour le moins surprenant dans cette affaire, c'est que le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont eu toutes les occasions possibles d'annuler le contrat avec Innergex sans payer aucune compensation au promoteur privé.

Le 22 novembre 1996, le responsable de la production privée chez Hydro-Québec a écrit à la compagnie Innergex pour lui signifier qu'un sursis de 6 mois lui était accordé pour l'obtention du certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (6). Innergex était alors en défaut depuis deux semaines, le certificat devant être émis au plus tard le 1er octobre 1996. Hydro-Québec aurait pu tout simplement mettre fin au contrat en se prévalant de l'article 29.1 du contrat avec Innergex, mais la société d'État a plutôt décidé d'accorder un répit au promoteur à la demande du sous-ministre à l'Énergie (7).

Comme le promoteur refusait de se conformer aux exigences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en ce qui a trait au débit minimal des chutes, le ministre de l'Environnement David Cliche a recommandé au conseil des ministres de bloquer le projet en refusant d'émettre le certificat d'autorisation. Outre la question du débit réservé, le ministre trouvait inacceptable que l'on construise un ouvrage hydroélectrique qui ferait perdre à Hydro-Québec, selon ses propres estimations, 2 millions de dollars par année.

Sous les pressions des ministres Bernard Landry et Guy Chevrette, David Cliche s'est finalement ravisé en prétextant qu'Innergex s'était pliée aux exigences du BAPE concernant le débit d'eau. Évidemment, l'ex-ministre de l'Environnement a alors passé sous silence les 2 millions de dollars de pertes annuelles pour Hydro-Québec...

Le gouvernement du Québec a finalement adopté à la sauvette le décret 894-97 ordonnant au ministère de l'Environnement d'émettre un certificat d'autorisation à Innergex. Ce décret fut adopté le 3 juillet 1997, soit la veille de la nouvelle date limite fixée par Hydro-Québec pour l'obtention par Innergex du certificat d'autorisation. Bizarrement, le décret autorise le gouvernement à diminuer en tout temps le débit minimum pour les chutes. Innergex aurait-elle accepté les exigences du BAPE en se faisant promettre une baisse future du débit minimum?

Pour que David Cliche n'ait pas à émettre lui-même le certificat d'autorisation, après s'être publiquement opposé avec tant de vigueur au projet, le gouvernement a attendu qu'un nouveau ministre de l'Environnement soit nommé avant d'émettre le fameux certificat, ce qui fut fait en septembre 1997, soit 11 mois après la date limite prévue par le contrat!

Loin de profiter de moyens tout à fait légitimes pour mettre fin au contrat, le gouvernement du Québec a tout fait pour pousser le projet à terme, y allant de manoeuvres politiques pour le moins suspectes.

LA PRODUCTION PRIVÉE ET LES PETITS BARRAGES : JUSTIFICATIONS POLITIQUES

Malgré une forte opposition au projet d'Innergex, le gouvernement a tout mis en oeuvre pour que le projet se réalise. Parallèlement au projet d'Innergex, le gouvernement vient d'ouvrir la porte à d'autres projets hydroélectriques privés en modifiant la politique de production privée. Hydro-Québec elle-même se montre de plus en plus intéressée par divers projets hydrauliques, notamment des projets de détournement de rivières vers ses réservoirs.

Comment expliquer cette nouvelle lubie pour les barrages hydroélectriques? Comment expliquer que le gouvernement défende un projet aussi peu justifié que celui des Chutes-de-la-Chaudière? Nous verrons dans cette section que c'est pour des motifs strictement politiques (aide à l'entreprise privée et création d'emplois à court terme) que le gouvernement agit de la sorte.

LES NOUVELLES ORIENTATIONS D'HYDRO-QUÉBEC

Selon la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec, Hydro-Québec ne sera plus autorisée à réaliser des projets hydroélectriques de moins de 50 MW, qui seront réservés au secteur privé (8). Pour les projets de plus de 50 MW, le secteur privé pourra faire concurrence à Hydro-Québec dans la réalisation des projets. Auparavant, la limite de puissance pour les projets accordés au secteur privé dans l'hydroélectricité était de 25 MW. Le gouvernement péquiste continue donc la même politique libérale de production privée qui a coûté si cher au Québec.

Pire encore: à la Commission de l'économie et du travail du Québec, André Caillé, PDG d'Hydro-Québec, a avoué qu'Hydro-Québec mettrait en chantier des projets non-rentables:

"Les représentants d'Hydro-Québec ont indiqué que, selon leurs prévisions, le prix moyen du marché de gros sera probablement autour de 3 à 3.5 cents canadiens [le kWh] à la frontière. (...) M. Caillé (...) s'est dit par ailleurs prêt à recommander la construction du projet Grande-Baleine si les coûts peuvent être réduits de 5¢ jusqu'à 4¢ du kilowattheure." (9)

Comment justifier la construction d'un ouvrage hydroélectrique lorsque l'électricité produite à 4¢ le kilowattheure ne pourrait être écoulee à plus de 3.5¢? Les déclarations de M. Caillé, à cet égard, sont fort révélatrices:

"Le projet de Sainte-Marguerite-3, actuellement en chantier, ne sera pas rentable; vu son coût de revient de 4.6¢ le kWh, il demeure sensiblement plus coûteux que le prix du marché. (...) Pour éviter des impacts tarifaires néfastes, selon [André Caillé], de tels projets devraient être combinés avec d'autres, moins chers, pour constituer un "portefeuille" de ressources qui, dans son ensemble, permettrait d'égaliser le prix du marché." (10)

M. Caillé ajoute également qu'il préfère construire de nouveaux barrages, même s'il peut obtenir l'électricité ailleurs à meilleur prix:

"Le choix serait facile entre acquérir une capacité ou un contrat à long terme d'un producteur dit américain et s'assurer d'une autonomie énergétique en bâtissant nos propres oeuvres. (...) Le préjugé d'Hydro-Québec (...) va être à l'effet que l'ouvrage qui sera privilégié, puis sur lequel on se pencherait, serait celui de développer notre capacité ici au Québec." (11)

On annulera donc la rente hydraulique des projets les plus rentables en développant d'autres projets qui n'ont aucune justification sur le plan économique. Pourquoi développer des projets non-rentables et réduire ainsi la rentabilité d'Hydro-Québec?

UNE EXPLICATION À LA CONSTRUCTION DE BARRAGES NON-RENTABLES

Cette politique est injustifiable sur le plan économique, et c'est pour des raisons strictement

politiques que M. Caillé et le gouvernement du Québec désirent construire le plus d'ouvrages hydrauliques possible. La stabilisation de la demande en électricité au Québec, depuis quelques années, a occasionné une baisse drastique des investissements réalisés par Hydro-Québec, comme le montre le tableau de la page suivante.

Les investissements d'Hydro-Québec dans la production et le transport d'électricité ont chuté de 19% par année de 1992 à 1996, pendant que les investissements en distribution et dans les autres installations d'Hydro-Québec connaissaient une décroissance beaucoup plus lente. Or, c'est précisément dans les secteurs de la production et du transport de l'électricité que les investissements seront stimulés par la nouvelle politique énergétique. Il faudra en effet construire de nouveaux barrages et de nouvelles lignes de transmission pour exporter de l'électricité vers les États-Unis.

Investissements réalisés par Hydro-Québec						
de 1992 à 1996 (en millions de dollars) (12)						
	1992	1993	1994	1995	1996	croissance annuelle
Production	1 903.2	1 746.6	1 328.6	1 056.2	812.4	-19.2%
Transport	1 155.5	1 209.1	956.2	709.7	493.9	-19.1%
Distribution	532.8	536.0	511.4	528.9	422.7	-5.6%
<u>Autres installations</u>	<u>355.0</u>	<u>444.9</u>	<u>371.7</u>	<u>422.1</u>	<u>324.4</u>	<u>-2.2%</u>
TOTAL	3 946.5	3 936.6	3 167.8	2 716.9	2 053.4	-15.1%

Le président du Club d'Électricité du Québec, un organisme regroupant 115 entreprises, se plaignait récemment du déclin de l'industrie électrique au Québec. L'industrie de l'électricité, qui ne peut plus compter sur les investissements d'Hydro-Québec pour assurer sa croissance, attend beaucoup de la déréglementation du marché nord-américain et d'une relance de la construction de barrages au Québec (13). Il semble bien que ces prières aient été entendues dans les officines du gouvernement québécois.

UNE CRÉATION D'EMPLOIS FACTICE

L'actuel gouvernement péquiste trouvera certainement son compte dans la mise en place de telles politiques. La construction de petits barrages est avantageuse pour les politiciens; on crée très peu d'emplois à long terme, mais beaucoup d'emplois à court terme. Dans le cas du barrage des

Chutes-de-la-Chaudière, par exemple, le projet créera 180 emplois-années durant les 18 mois de sa construction, mais ne créera que quatre ou cinq emplois permanents.

Le gouvernement risque fort d'être tenté par la construction de barrages non-rentables pour stimuler l'emploi à court terme. Une telle politique serait catastrophique puisque la population du Québec aurait à assumer les coûts de ces ouvrages inutiles pour plusieurs décennies.

De plus, l'investissement dans l'hydroélectricité est un des pires moyens de créer de l'emploi. Selon monsieur Roma Dauphin, professeur au département d'économie de l'Université de Sherbrooke et auteur d'un document présenté à la Table de consultation du débat public sur l'énergie, il en coûte 100 000 \$ de capitaux par emploi créé pour l'économie prise dans son ensemble, alors que la somme nécessaire est quinze fois plus élevée pour créer un emploi dans l'hydroélectricité (14).

Au lieu d'aller perdre 2,6 millions de dollars annuellement dans les Chutes-de-la-Chaudière, le gouvernement pourrait dépenser les mêmes sommes dans la santé et l'éducation, ce qui améliorerait les services rendus à la population, tout en créant plus de 800 emplois-années, au lieu des 510 emplois-années prévus avec le projet d'Innergex. Malheureusement, le gouvernement est peu intéressé à créer de l'emploi de façon durable, préférant créer beaucoup d'emplois temporaires et handicaper le développement économique futur du Québec.

CONCLUSION

Il est désolant de constater le peu d'influence qu'ont, dans notre société soi-disant démocratique, les groupes environnementalistes, les syndicats et les chercheurs universitaires progressistes. Malgré les cris d'alarme dénonçant la politique de production privée, le gouvernement s'est distingué par son entêtement dans ce dossier, avec les conséquences économiques néfastes que l'on connaît.

Dès 1989, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) publiait un rapport dans lequel il critiquait la politique d'achat d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés. En 1993, c'était au tour du professeur Gaétan Breton, de l'Université du Québec à Montréal, de critiquer la production privée d'électricité(15). La conclusion de son rapport: **"La privatisation des petites centrales nous apparaît comme une décision essentiellement politique, ayant peu à voir avec quelque véritable calcul économique que ce soit."**

La Commission Doyon, dont les travaux ont coûté 4 millions de dollars, est venue nous dire quatre ans plus tard ce que l'on savait déjà, à savoir que la production privée a occasionné des pertes importantes pour Hydro-Québec. Selon les calculs de la Commission, ces pertes s'élèvent à 75 millions de dollars pour les années 1993 à 1995 seulement.

S'apercevant de sa bévue (ou n'étant plus soumise aux pressions politiques de l'ex-gouvernement

libéral), Hydro-Québec s'est mise à annuler des contrats de production privée... avec dédommagement, bien sûr, pour les promoteurs privés. Selon les chiffres de la Commission Doyon, ces compensations s'élèveront au total à 58 millions de dollars d'ici l'an 2000.

Le cas des Chutes-de-la-Chaudière défie vraiment toute logique. Le gouvernement se comporte comme si la Commission Doyon n'avait jamais eu lieu. Même l'ex-ministre de l'environnement, David Cliche, s'est élevé contre ce projet et a décidé de le bloquer, avant de se faire durement rabrouer par les ministres Bernard Landry et Guy Chevrette. Le projet aurait pu être refusé par le ministre de l'Environnement suite aux recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sans qu'Hydro-Québec ait à dédommager le promoteur privé, mais le gouvernement péquiste, plutôt que de profiter de cette occasion, a tout fait pour remettre le projet sur ses rails.

Avec la construction du barrage des Chutes-de-la-Chaudière, la collectivité québécoise perdra au minimum 2,6 millions de dollars par année en plus d'hypothéquer un site touristique qui accueille de 300 000 à 800 000 visiteurs par année. Malgré ces faits inéluctables, le gouvernement a continué à pousser le dossier et à ignorer les critiques qui ont fusé de toutes parts. La direction d'Hydro-Québec devrait mettre fin au contrat avec Innergex, avant qu'il ne soit trop tard. Il serait de loin moins coûteux de dédommager le promoteur pour les frais encourus jusqu'à maintenant (16) (environ 4 à 5 millions de dollars intérêts compris) (17) que d'encourir des pertes de 25,4 millions de dollars sur 20 ans.

Hydro-Québec et le gouvernement du Québec devraient également mettre fin au développement sauvage des ressources hydroélectriques, en envisageant la construction de barrages non-rentables pour supporter le secteur privé de l'électricité et pour créer des emplois à court terme. Cette politique dépassée, digne de l'exploitation effrénée des ressources naturelles qu'a connu le début du siècle, ne profiterait qu'aux Américains et aux producteurs privés tout en portant préjudice à Hydro-Québec et à l'ensemble de la collectivité. Il faut que chaque projet soit évalué individuellement, et non à l'intérieur d'un "portefeuille" de projets comme veut le faire M. Caillé. Il faut également s'assurer de tenir compte des dommages causés à l'environnement et du risque financier accru pour Hydro-Québec lors de l'évaluation des projets.

Finalement, le gouvernement devrait retirer l'exclusivité de la construction des petits barrages au secteur privé. Si ces ouvrages hydrauliques peuvent être construits et rentabilisés par des promoteurs privés, ils peuvent également l'être par Hydro-Québec. Il faut cesser de privatiser les profits et d'étatiser les risques et les pertes, comme le gouvernement l'a fait avec les petites centrales privées.

ANNEXE

Analyse économique du projet des

Chutes-de-la-Chaudière

HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Nous avons tenu compte de tous les versements d'Innergex, tels que spécifiés dans le document du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et le décret gouvernemental autorisant le projet (décret 894-97), au gouvernement (0,566 millions annuellement) et à la promotion du parc (0,346 millions la première année et 0,100 millions par la suite). Après la première année, ces versements annuels ont été indexés au taux d'inflation prévu.

Nous avons retenu les mêmes hypothèses qu'utilisées par Hydro-Québec, dans son analyse des coûts du contrat avec Innergex déposée au BAPE, quant au taux d'inflation annuel (2,0% de 1997 à 1999, 2,5% en l'an 2000 et 3,0% à long terme) et au taux d'actualisation (9,5%).

Nous posons comme hypothèse que la somme de 1,263 million de dollars reçue par le gouvernement pour les actifs acquis par Innergex (terrains et installations) est égale à la juste valeur marchande de ces actifs.

Outre les sommes déjà mentionnées, Innergex doit engager des dépenses de 0.342 millions de dollars pour la remise en état des lieux suite aux travaux. Nous considérons que cette somme n'est qu'une composante des coût totaux des travaux, et ne représente pas un avantage pour la population québécoise.

La quantité d'électricité vendue par Innergex est fixée à 105,120 GWh, soit la quantité maximale prévue par le contrat. Innergex prévoyait, dans une lettre adressée au BAPE et datée du 2 décembre 1996, produire 109,270 GWh annuellement, mais comme l'énergie produite au-delà du seuil de 105,120 GWh peut être achetée par Hydro-Québec au prix convenu par cette dernière, nous ne devons pas tenir compte dans notre analyse de l'énergie excédentaire.

Nous avons utilisé les tarifs officiels d'Hydro-Québec (décret 276-97) pour estimer les coûts de transport d'électricité. Nous avons supposé que l'énergie produite correspondant à la puissance minimale d'hiver (9.61 MW) pourrait être acheminée par contrat de transport ferme d'un an (71,09\$/kW/an) alors que l'énergie résiduelle (2,39 MW) serait transportée par contrats fermes d'un mois (8,01\$/kW/mois). Cette hypothèse favorise Innergex puisqu'elle suppose que la production restera constante à l'intérieur d'un même mois, ce qui n'est pas nécessairement le cas.

La mise en service des installations est prévue pour 1999.

Selon les dernières prévisions d'Hydro-Québec (18), la société d'État aura des surplus jusqu'à l'année 2005. Ces prévisions ont toutefois été réalisées avant que la direction d'Hydro-Québec ne mette en branle une série de projets (dérivations partielles de rivières, production thermique, petits barrages, etc.) visant à exporter vers les États-Unis. D'ici l'année 2005, le PDG d'Hydro-Québec, André Caillé, prévoit vendre au moins 40 tWh de plus annuellement (19). Cela représente 24 tWh de plus que ce qui était prévu à l'origine. En ajoutant ces 24 tWh additionnels, Hydro-Québec sera en situation de surplus jusqu'en 2013. Cela suppose qu'il n'y aura pas d'autres projets en addition aux 40 tWh prévus d'ici 2010; cela pourrait étendre la période de surplus au-delà de 2013.

Nous supposons, pour les années où nous ne prévoyons pas de surplus pour Hydro-Québec, que la perte pour Hydro-Québec sera nulle. Cette hypothèse est favorable à Innergex car nous prenons pour acquis qu'il n'existera alors aucune alternative moins chère au projet d'Innergex pour approvisionner le marché domestique.

Le prix de vente de l'électricité pour Hydro-Québec a été fixé à 3,25¢ le kWh, soit le montant médian des estimations d'Hydro-Québec pour le marché américain à moyen terme (3,0¢ à 3,5¢ le kWh). Ce montant a été indexé pour tenir compte de l'inflation.

Nous n'avons pu, compte tenu du manque d'informations à cet effet, calculer l'impact fiscal pour le gouvernement du Québec. Il faut cependant préciser que les petites centrales bénéficient d'un amortissement accéléré sur le plan fiscal, et servent ainsi à alléger les impôts des propriétaires. C'est d'ailleurs pour profiter de cet avantage fiscal que plusieurs promoteurs exploitent des centrales hydroélectriques via des sociétés en commandites, qui permettent au commanditaire de profiter des pertes fiscales de la société en commandite.

La perte annuelle correspond à un montant annuel qui, actualisé au taux de 9,5% durant 20 ans, équivaldrait à la perte totale actualisée.

Ce scénario est optimiste et sous-évalue les pertes car

1) nous avons supposé un taux d'inflation constant de 3%. Or, chaque fois que le taux d'inflation sera inférieur à 3% pour la durée du contrat, le promoteur aura droit à une indexation de son prix de vente supérieure au taux d'inflation puisque l'indexation minimale prévue par le contrat est de 3%. Cela viendra accroître la perte pour Hydro-Québec. L'inverse est vrai pour des taux d'inflation supérieurs à 6%, mais de tels taux d'inflation sont improbables dans un proche avenir compte tenu de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada.

2) le scénario ne tient pas compte des dommages causés au parc et à la chute, et des pertes de revenus récréo-touristiques.

3) nous n'avons pas tenu compte des avantages fiscaux liés à la production privée d'électricité.

1. Comme Hydro-Québec est en situation de surplus, l'électricité achetée doit être revendue aux États-Unis sur le marché à court terme. En 1996, le prix moyen de ces ventes était de 2,67¢ le kWh.
2. COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA POLITIQUE D'ACHAT PAR HYDRO-QUÉBEC D'ÉLECTRICITÉ AUPRÈS DE PRODUCTEURS PRIVÉS, "**Rapport**", 1997.
3. Ces pertes annuelles de 2,6 millions de dollars, actualisées à un taux de 9.5%, correspondent à la perte nette actualisée de 25,4 millions de dollars.
4. Nous avons utilisé ici les chiffres fournis par le promoteur aux audiences du BAPE. Il est toutefois utile de préciser que le promoteur n'a pu préciser la nature de ces emplois auprès du BAPE que pour 185 de ces emplois-années. L'exploitation du barrage ne créerait que 1,5 emplois directs, et environ quatre emplois indirects, toujours selon le promoteur.
5. Prix selon une mise en service en 1998 et une production maximale de 105 120 kWh. Avec une mise en service tardive ou une production inférieure, le prix d'achat unitaire est encore plus élevé.
6. Louis-Gilles Francoeur, "**Expiration du contrat d'Innergex : le MRN a omis d'informer le BAPE**", Le Devoir, 30 avril 1997.
7. Le sursis a par la suite été prolongé jusqu'au 4 juillet 1997.
8. Riverain, François, "**Production privée d'électricité : Hydro-Québec sera exclue des projets de moins de 50 MW**", Les Affaires, 30 novembre 1996.
9. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL, "**Examen des orientations de la société Hydro-Québec**", Gouvernement du Québec, juin 1997.
10. Ibidem
11. Ibidem
12. HYDRO-QUÉBEC, "**Historique financier et statistiques diverses**", Direction principale Contrôle et comptabilité, 1997.
13. Binsse, Linda, "**L'industrie électrique québécoise est en déclin**", La Presse, 20 juin 1997.
14. Roma Dauphin, "**La politique énergétique du Québec à la croisée des chemins**", Université de Sherbrooke, Département d'économique, 25 avril 1995.
15. Gaëtan Breton et Yoan Tremblay, "**L'Hydro-Québec peut-elle développer les petites centrales? - Une analyse de coûts**", Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal, 1993.

16. Selon M. Gilles LeFrançois, président d'Innergex, les frais encourus par cette dernière pour le projet des Chutes-de-la-Chaudière s'élevaient à la mi-septembre à environ 3,5 millions de dollars.

17. On pourrait ajouter à ce montant le coût de réfection du barrage construit en 1901 et qui s'est partiellement effondré en 1970. Selon le BAPE et plusieurs autres intervenants dans le dossier, la reconstruction du barrage serait souhaitable et permettrait entre autres de rétablir le plan d'eau en amont et d'égaliser le débit des cinq chutes de la Chaudière. Ce coût, estimé à 5 millions de dollars, pourrait s'ajouter aux dédommagements versés au promoteur. Même en rajoutant ce coût, le total de 10 millions de dollars serait de loin inférieur aux pertes nettes actualisées de 25,4 millions.

18. **"L'équilibre énergétique : rapport particulier au 31 décembre 1996"**, Hydro-Québec.

19. Lisa Binsse, **"Le PDG d'Hydro rencontre les cadres"**, 22 août 1997.